

Dois je debrousailler un terrain attenant a une proprieté

Par geoandjo, le 14/01/2019 à 18:40

bonjour,

un voisin en pavillon me demande de débroussailler une bande de terrain de 7 mètres de large qui jouxte son terrain, car il va le borner es ce une obligation en village vos avis bienvenus cordialement

Par morobar, le 14/01/2019 à 18:46

Bonjour,

Le débroussaillage annuel voire bi annuel est souvent une obligation prescrite localement. Renseignez-vous auprès de la mairie, qui vous indiquera s'il s'agit d'une obligation ou non, résultant du code rural (zones obligatoires cause incendie) ou locale.